



Comité départemental du Morbihan

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

Saison 2026/2027

Mails de contacts suivant la division :

- Marc Bodiguel :	bodiguel.marc@gmail.com	(PR, Dvet,)
- Pascal Bolu:	bolu.pascal@orange.fr	(D1, D4)
- Emmanuel Préau :	emmanuel.preau@gmail.com	(D2, D3)
- Jean-Michel Carrière	jm.carriere56@wanadoo.fr	(Dh Elite,Dh1, D5)
- Julien Rogues	julien_rogues@hotmail.com	(Dh2, Dh3, Dh4)
- Aurélie Jaffré:	aurelie.jaffre0871@orange.fr	(DF1, DF2)

Téléphone de contact : 06 16 06 32 31

1. Généralités

Le championnat Interclubs du Morbihan oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Morbihan. Il comporte plusieurs divisions, une division mixte avec la division pré régionale (PR) 1^{re} division départementale (D1), la 2^e division départementale (D2) la 3^e division départementale (D3), la 4^e division départementale (D4), la 5^e division départementale (D5). Deux divisions départementales mixtes vétérans (DVet-1 et DVet-2). Deux divisions unisexes, la division féminine (DF) répartie par niveau suivant le nombre d'équipe et la division Homme répartie par niveau (Dh Elite, D1h, D2h, D3h, Dh4).

En division mixte, la PR et la D1 sont composées au maximum de 8 équipes. La D2 et D3 sont composées au maximum de 16 équipes. Dans les autres divisions, les équipes seront réparties dans différentes poules en fonctions de critères géographiques.

Chaque club ne peut inscrire qu'une équipe par division. Dans le cadre de la promotion ou de la relégation des équipes peuvent être dans les mêmes divisions suivantes : D2, D3, D4, D5, DH, DF mais affectées dans une poule différente (si le secteur géographique le permet). Dans ce cas la titularisation des joueurs est effective dès la première rencontre. Si deux équipes sont dans la même poule pour éviter l'éloignement géographique trop important, elles devront s'affronter dès la première journée.

Le championnat se déroule par rencontres aller-retour.

Pour la PR, Le nombre de journées régulières est de 7, une ou plusieurs journées supplémentaires (report 1, report2) étant programmée en cas de report d'une journée à l'initiative de la Commission départementale Interclubs ou en cas d'autre nécessité.

Pour les autres divisions, le nombre de journée est calculé en fonction du nombre d'équipes par poule.

La division Pré Régionale se déroulera le dimanche, le calendrier se calant sur le calendrier régional.

Les rencontres de la division Vétérans se joueront lors de samedi après-midi. Cette division se calera sur les TDJ avec adaptation possible en se calant sur les journées de PR si besoin (non concurrence avec les tournois privés du comité).

Les autres divisions se disputeront en semaine sur les créneaux d'entraînements des équipes recevant.

Tout club inscrit dans ce championnat s'engage à licencier à la Fédération Française de Badminton l'intégralité de ses adhérents en application des statuts fédéraux. En cas de non-respect constaté de cet engagement par un club, par quelque moyen que ce soit, les équipes de ce club participant au championnat départemental, division Pré Régionale à la dernière division mixte pourront être rétrogradées immédiatement ou en fin de saison sportive dans leur championnat départemental après avis du conseil d'administration du Comité départemental.

2. Promotion et Relégation des équipes

Les clubs qualifiés en fonction de leurs résultats de la saison précédente doivent inscrire leurs équipes auprès de la commission départementale interclubs au plus tard le 13 septembre (pour les divisions, Pré Régionale, D1 et Dvétérans et pour le 27 septembre (pour les autres divisions) de la saison sportive en cours en s'acquittant obligatoirement des frais d'inscription définis chaque année par le conseil d'administration du Comité départemental sauf la dernière division mixte pouvant être inscrite le 18 octobre. L'inscription des équipes concernées ne sera pas prise en compte en cas de non-respect de cet article.

Le nombre de montées de Pré Régionale (à partir du classement final de la division) au championnat régional sera défini chaque saison par la Ligue de Bretagne (organisateur du

championnat). Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui sera contacté par la ligue et/ou la Commission Régionale Interclubs.

En cas d'égalité entre 2 équipes, voir l'article 14.

Si 1 équipe morbihannaise descend de Régionale 3 :

- les 2 premières PR monte en R3
- le dernier de PR descend en D1
- les 2 premiers de D1 montent en PR

Si aucune équipe morbihannaise ne descend de Régionale 3 :

- les 2 premières PR monte en R3
- le dernier de PR descend en D1
- les 3 premiers de D1 montent en PR

Si 2 équipes morbihannaises descendent de Régionale 3 :

- les 2 premières PR monte en R3
- le dernier de PR descend en D1
- le premier de D1 monte en PR

Promotion en division Pré Régionale :

La promotion en PR est déterminée suivant deux critères.

- 1) La promotion en PR sera déterminée en fonction du classement sportif obtenu à l'issue des journées de barrages.
- 2) le nombre d'équipe D1 promu en PR dépend du nombre d'équipe de R3 reléguée en division départementale (voir art. précédent)

Une équipe D1 qui refuse la promotion en PR suite à ses résultats sportifs sera reléguée en division inférieure la saison suivante.

Le classement pour départager les équipes départementales sera fait selon les résultats des barrages pour les divisions avec des poules composées de 4 équipes, pour les autres divisions leurs nombres de points puis aux Matches-avérage, sets-avérage et points de jeu-avérage. (Voir annexe 1)

La commission interclubs prendra toutes les dispositions nécessaires pour constituer et équilibrer les poules dans tous les autres cas de figure.

Championnat Interclubs Régional : Deux équipes d'un même club sont autorisées à participer au championnat Régional mais pas dans la même division.

Si une équipe de R3 est reléguée en championnat départemental et que ce même club dispose d'une équipe susceptible d'être promue, cette dernière ne peut accéder au championnat régional la même année. Elle est remplacée uniquement par l'équipe classée au rang suivant de la même division du championnat départemental.

Une division incomplète peut être complétée, par ordre de priorité, par repêchage d'une équipe reléguée ou rétrogradée dans la division inférieure, ou par promotion d'une équipe non promue.

La division inférieure est complétée, le cas échéant, selon le même principe. Si nécessaire, une ou plusieurs équipes supplémentaires seront qualifiées pour compléter les divisions. Afin de départager les meilleurs seconds de division départemental, l'ordre est réalisé sur la base du meilleur classement des 3 meilleurs joueurs et joueuses ayant participé au championnat avec l'équipe et toujours autorisés à participer au championnat selon nos critères à l'issue de la dernière journée du championnat.

Championnat Interclubs Départemental : En PR, D1, D2, D3, D4, D5 et DV, Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.

3. Estimation de la valeur de l'équipe

3.1 Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe. Sur chaque journée du championnat ICD56, une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure du championnat départementale interclubs ne peut en aucun cas avoir une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure. En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes perdraient leurs rencontres par forfait pour une même journée de championnat.

N1	63 points	D7	12 points
N2	54 points	D8	9 points
N3	45 points	D9	6 points
R4	36 points	P 10	3 points
R5	24 points	P 11	2 points
R6	18 points	P 12	1 point

3.2 La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte de la moyenne de l'ensemble des joueurs inscrits sur la composition d'équipe et ayant effectivement joué. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

4. Qualification des joueurs

4.1 Les équipes doivent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans. Les minimales 1 classés D7 et les minimales 2 classés D9 dans l'une des disciplines sont autorisés à jouer en interclubs. Une demande exceptionnelle pour un minimal 1 classé D8 pourra être effectuée auprès de la commission jeunes56, qui validera ou pas sa participation au championnat ICD56 adulte.

4.2 Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle avant la dite journée, à savoir :

- ✓ être autorisé à jouer en compétition ;
- ✓ être licencié dans le club engagé (excepté Vétérans, et DF) et avoir sa licence validée ;
- ✓ être inscrit sur BadNet au moment de la signature de la feuille de présence.
- ✓ avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale classement.
- ✓ avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours
- ✓ avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur étranger assimilé pour la saison en cours
- ✓ être en conformité avec le règlement en vigueur en ce qui concerne les joueurs étrangers non assimilés pour la saison en cours,

Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf. Règlement National des Mutations) et devront être licenciés avant la 4^e journée de la saison en cours dans le club engagé.

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de trois mutés ni plus de trois joueurs étrangers.

Les joueurs ne sont pas considérés comme mutés, la première année de la création d'un club.

4.4 En DF 2, ne sont habilités à participer à la compétition les joueuses licenciées et classées NC à D8 le jour de la rencontre (*hors classement double mixte*). Dans le cas du reclassement hebdomadaire, une joueuse ayant débuté le championnat (minimum une rencontre) pourra

disputer les rencontres suivantes à la seule condition de ne pas être au moins **classé R5** dans la discipline jouée.

4.5 En Division mixte Vétérans, ne sont habilités à participer à la compétition que des joueurs, faisant parti de la catégorie **Vétérans** né en **1985** et avant (V2, V3, V4...). Une équipe est considérée comme une entente de club à partir du moment où il y a plus de 2 joueurs de chaque club de la dite entente. Une entente maximum 2 clubs. Les joueurs d'un même club ne faisant pas parti d'une entente peuvent renforcer d'autres équipes du championnat sans dépasser le nombre de 2 joueurs.

Un club peut engager deux équipes en DVet, si c'est le cas l'équipe 1 doit être composée de 4 titulaires Hommes et 3 titulaires dames (classement supérieur aux joueurs équipes 2) qui ne peuvent pas jouer en équipe 2.

4.6 En Division Féminine, Une équipe peut être constituée de joueuses provenant d'un maximum de 2 clubs différents.

5. Hiérarchie des joueurs

5.1 La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon la côte FFBaD (côte du CPPH).

5.2 La hiérarchie des paires en double est établie selon la côte FFBaD (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double.

6. Joueurs qualifiés

6.1 Un(e) joueur (se) ne pourra en aucun cas jouer le même jour calendaire en ICR ou en ICD pour le compte de 2 équipes de son club (même si le numéro de journée ne correspond pas).

6.2 Un joueur ayant disputé au total deux journées ou plus de la saison dans une ou plusieurs divisions X (et/ou supérieure) ne peut plus être aligné dans une ou plusieurs divisions x-1 ou inférieure.

7. Montant des droits d'engagement

7.1 En PR, les frais d'inscription sont de 50 € par équipe.

7.2 Pour les autres divisions, les frais d'inscription sont de 35 euros par équipes. Les nouveaux clubs (première inscription d'équipe à l'issue de l'affiliation au Comité départementale) sont exemptés de frais d'inscription.

8. Obligation des équipes

↳ Chaque joueur s'engage à prendre connaissance du ci-règlement, à le diffuser, à le respecter et de tout mettre en œuvre pour l'appliquer.

↳ Chaque équipe s'engage à diffuser et à respecter le « **code de conduite des joueurs** » de la FFBaD. Chaque équipe s'engage à diffuser et à respecter le « **code de conduite des entraîneurs, les officiels d'équipe et les officiels techniques** » de la FFBaD.*

↳ Chaque équipe s'inscrivant au championnat s'engage sur la saison complète d'interclubs (barrage compris), dans le cas où une équipe déclare forfait au cours de la saison, les frais d'engagement au championnat sont conservés par le comité.

9. Modalités particulières

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division en match aller/retour.

9.1 En PR et DVet : Les dates communiquées en début de saison par la Commission Départementale Interclubs sont en principe définitives sauf évolution du calendrier des championnats interclubs national et/ou régional. Aucune date ne pourra donc être modifiée par la suite sans l'accord de la commission interclubs.

Une ou deux journées appelées report 1, report 2 sont prévues (pour intempérie ou tout autre événement exceptionnel). Ce report interviendra sur la totalité des rencontres de la journée de Pré Régionale. Le club qui devait recevoir sera chargé en priorité de l'accueil de cette journée

de remplacement, sauf s'il ne dispose pas de salle à cette date. Dans ce cas le club le plus proche du lieu de rencontre sera sollicité. L'organisation de cette journée restant bien sûr à la charge du club qui devait recevoir.

Les lieux de rencontres seront déterminés par la Commission Interclubs et communiqués aux clubs au plus tard le 1^{er} octobre pour réservation des salles auprès des municipalités. La même règle sera appliquée pour toute autre journée supplémentaire.

9.2 Autres divisions : La rencontre pourra avoir lieu une semaine avant ou après la date fixée par le calendrier, sous peine de forfait. Toutes les modifications du calendrier doivent être impérativement notifiées au responsable de la division.

10. Nombre de matchs par rencontres

10.1 En PR, D1, D2, D3, D4, D5: Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

2 simples hommes
2 simples dames
1 double homme
1 double dame
2 doubles mixtes

10.2 En DF: Chaque rencontre consiste en 4 matchs :

2 simples
2 doubles
*une seule joueuse peut faire les deux doubles.

10.3 En DH: Chaque rencontre consiste en 6 matchs :

4 simples / 2 doubles

10.4 En DVet : Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

1 simple homme
1 simple dame
2 doubles hommes
1 double dames
3 doubles mixtes

10.5 Un joueur ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs

Un joueur ne peut pas disputer lors d'une même rencontre deux matchs dans la même discipline. (Excepter en Div. Féminine)

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple, en double et en mixte doit respecter la hiérarchie établie (article 5).

11. Déroulement d'une rencontre

11.1 Les horaires des rencontres :

a) En PR : le Dimanche 10h00-16h00 (2 rencontres/équipe).

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais.

b) En D1, D2, D3, D4, D5, DF, DH : en soirée 19h-22h (1 rencontre/équipe).

c) En DV : le samedi après-midi 13h30-19h (2 rencontres/équipe)

11.2 Convocations

L'équipe hôte invite les équipes par courrier ou email, **au moins 7 jours avant la compétition.**

11.3 Accueil des équipes

Le responsable de journée se tient à la disposition des équipes qu'il reçoit et assure, en PR et DV, une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

11.4 Volants

En PR et DVet les rencontres se jouent obligatoirement en volants plumes homologués Standard ou Elite fournis par partage entre les équipes.

Dans les autres divisions, Volants plumes prioritaires. La liste des volants est consultable sur le site fédéral (<http://www.ffbad.org>) dans les rubriques fédération/Equipements/Classements/Classements volants plumes saison 2025/2026. L'utilisation de volants non-agrées est passible d'une amende de 30 euros par rencontre.

11.5 Salle

Le nombre minimum de terrains requis est de 2 par phase de rencontre et doit répondre aux exigences de la pratique du badminton en salle (propreté, hauteur des filets...) mais également aux différents règlements techniques de la FFBaD (équipements, règlements techniques, certifications, plans de salle etc.) Les documents référents sont disponibles sur le site de la FFBaD : <http://www.ffbad.org/>.

11.6 Table de marque

En Division Pré Régionale et Vétérans, l'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (une personne minimum qui ne pourra en aucun cas être un joueur participant à la rencontre) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque. Une personne sachant utiliser le logiciel badnetV5 avec une connexion, déroulement en direct qui est obligatoire. Il est conseillé que cette personne soit titulaire de la formation GEO.

L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours afin de pouvoir intervenir en premiers soins. La trousse devra contenir au minimum des poches de glace réfrigérées, pansements et couverture de survie.

11.7 Déclaration de présence et composition d'équipe

a) En PR : la déclaration de présence doit être renseignée par les capitaines via l'interface badnet. La table de marque valide la présence des joueurs. La salle est ouverte au moins 1h00 avant le début des rencontres (soit 9h00).

9h00 : Les capitaines doivent avoir renseigné la déclaration de présence sur l'interface Badnet.

9h10 : Briefing du responsable de journées avec les capitaines. Les capitaines ont un délai de 15 minutes maximum pour renseigner et valider leur composition sur l'interface.

Avant 9h30: Les joueurs doivent se présenter à la Table de Marque. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase 30 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer. Quelle qu'en soit la cause, un joueur qui ne s'est pas présenté à 9h30 ne pourra donc pas participer à la première rencontre. Un joueur n'ayant pas participé à la première rencontre peut donc participer à la seconde s'il s'est présenté à un responsable de la table de marque au moins 30 min avant la rencontre suivante.

A la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence sur leur interface de capitaine.

L'ordre des matches est déterminé par le responsable de journée afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matches, ...). Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent la valider sur leur interface.

Pour la deuxième série de rencontres de la journée, l'horaire des premiers matchs est fixé à 30 minutes après la fin (dernier échange du dernier match) des deux rencontres précédentes.

b) en DVet : même organisation que pour la PR (12h30 : Les capitaines doivent avoir renseigné la déclaration de présence sur l'interface badnet, H-30 briefing, H-20, H-10 et enfin H=13h30)

c) en D1, D2, D3, D4, D5, DF, DH : Au minimum 2 semaines (15 jours) avant la date initialement prévue par le comité de la rencontre les deux capitaines d'équipes se mettent d'accord pour un jour, une heure de convocation, le lieu exact de la rencontre ainsi que l'heure effective de début de la rencontre (heure **H**). Toute modification de la date d'une rencontre (prévue initialement par le Comité) après moins de quinze (15) jours avant la date initialement programmée pourra être refusée par l'équipe visiteuse. Dans ce cas, la rencontre sera disputée à la date initialement prévue. À défaut d'organisation par le club recevant, celui-ci sera déclaré forfait. Ils en informent obligatoirement, de l'acceptation mutuelle, par copie de mail, le responsable de la division concernée. Ces accords respectifs non équivoques datés et acceptés valent base de droit pour toute contestation éventuelle.

Les capitaines doivent avoir renseigné la déclaration de présence sur l'interface badnet. La salle est ouverte au moins 30 minutes avant le début de la rencontre.

H-20 : Les joueurs confirment leur présence aux deux capitaines d'équipes

H-10 : les capitaines d'équipes renseignent la composition d'équipes. Les capitaines essaient de déterminer un ordre de match en prenant en compte les temps de pause des joueurs.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Les joueurs doivent confirmer leur présence à la table de marque en présence des 2 capitaines (en D1, D2, D3, D4, D5, DF, DH) au plus tard 20 mn avant l'heure prévisionnelle de la rencontre. Ne pourront jouer la rencontre que des joueurs qui ont confirmé leur présence, pointés dans le gymnase 20 min avant l'heure prévue de début de chaque rencontre.

Il existe un optimiseur d'ordre de match sur l'interface des capitaines.

11.9 Retard d'une équipe, sauf cas de force majeure météorologique

Le championnat interclubs par équipe du Morbihan se veut avant tout un championnat respectueux des joueurs, aussi les clubs accueillant se doivent de signaler au club se déplaçant les éventuels travaux, déviations ou gros problèmes de circulation pouvant altérer le déplacement ou l'accès au site de pratique de la rencontre pour le jour J. En retour le club se déplaçant se doit de respecter l'heure de convocation définie entre les deux clubs (article 11.7).

En cas de retard d'une équipe de moins de 30 minutes par rapport à l'heure prévue de convocation. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la commission interclubs un mail explicatif. La commission interclubs décidera en fonction des explications de la sanction éventuelle d'un point de pénalité.

En cas de retard de plus d'une demi-heure un point de pénalité au classement général sera appliqué. La rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la commission interclubs un mail explicatif.

En cas de retard de plus d'une heure par rapport à l'heure de convocation, la rencontre est perdue par forfait. En cas de retard répété d'une équipe, la commission interclubs décidera de l'éventuelle sanction.

Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.

La commission se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation météorologique exceptionnelle.

12. Juge Arbitre

La présence d'un juge-arbitre est souhaitable sur une journée avec plusieurs rencontres. Les démarches, ainsi que les frais éventuellement engendrés sont à la charge du club organisateur.

Dans le cas d'une demande d'un club pour bénéficier d'un JA lors d'une rencontre à l'extérieure, les frais seront à sa charge.

Dans le cas d'une décision d'affectation d'un JA par la commission Interclubs56, les frais seront pris en charge par l'ensemble des équipes.

En cas de litiges répétitifs, l'un des joueurs peut faire appel au JA ou par défaut au responsable de journée qui désignera alors un scoreur ou un arbitre (si disponible) pour le match concerné.

13. Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le capitaine peut effectuer le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément aux Articles 4, 5 et 10, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les Articles 5 et 6. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du responsable de journée.

En cas de blessure lors d'une rencontre, il est possible dans cette rencontre de modifier la hiérarchie pour remplacement si aucun des 2 matchs n'a commencé. Dans ce cas l'équipe adverse a le droit également de modifier sa hiérarchie.

14. Barème des points sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant:

Victoire :	5 Points
Nul :	3 Points
Défaite :	1 Point
Forfait :	0 Point

1 point de bonus défensif sera accordé en cas de défaite, si l'équipe perdante était complète, n'a fait l'objet d'aucune pénalité sur la rencontre en question et a gagné trois matchs (matchs gagnés par forfait inclus)

1 point de bonus offensif sera accordé si l'équipe gagnante n'a fait l'objet d'aucune pénalité sur la rencontre en question et a gagné 8 matchs (les matchs gagnés par forfait sont inclus, dans une rencontre qui s'est jouée face à une équipe complète art 11.9)

14.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

14.2 S'il y a égalité entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

14.3 Si l'égalité persiste entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

14.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Exemple : deux équipes

Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48

Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46

L'équipe A est donc déclarée première.

Exemple : Plus de deux équipes

Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48

Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46

Equipe C : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 66, matches contre 22, différence +44

Equipe D : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 64, matches contre 24, différence +40

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe B est classée seconde.

15. Forfait sur un match

15.1 En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fera sur le 2^e simple).

Sont considérés comme perdus par forfait :

- ✓ Un match non joué;
- ✓ Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des articles 4, 6 et 10;
- ✓ Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par ce joueur (SH1 et 2);
- ✓ Un match indûment décalé suite à une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

15.2 Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0.

15.3 Pour les cas de dépassement de quota (plus de 3 étrangers alignés, plus de 3 mutés alignés), on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueurs à avoir joué dans la rencontre concernée.

15.4 Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.

15.5 En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général:

- ✓ pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) ;
- ✓ pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- ✓ pour chaque erreur de hiérarchie.
- ✓ Pour chaque forfait stratégique. Lorsqu'une équipe arrive avec un nombre suffisant de joueur (3 hommes et 3 femmes) tous les matchs doivent être joués sous peine que l'équipe soit sanctionnée pour forfait stratégique.

Ce point sera retiré au score sur l'ensemble des rencontres comme défini à l'article 14 : l'équipe fautive ne marquera donc que 4 points pour une victoire, 2 pour un nul, 0 pour une défaite.

Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à 2 même si le nombre d'infraction est supérieur sauf en cas de forfait stratégique. Excepté la Division Mixte Vétérans qui est limitée à 1 point de pénalité quel que soit le nombre d'infraction sauf en cas de forfait stratégique

15.6 Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

15.7 En cas de forfait d'une équipe pour la phase des barrages, celle-ci est reléguée en fin de classement de sa poule des barrages, **en cas de récidive une sanction financière de 25€ sera demandée au club de l'équipe concernée.**

16. Tenue vestimentaire des joueurs

16.1 Lors du Championnat, il est recommandé que le nom ou le sigle du club ou le nom de la ville apparaissent sur tous les maillots des joueurs (dans le dos); ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur (ou) du club.

16.2 Une dimension de 6 à 10 cm de hauteur est recommandée pour faciliter la lecture à distance. Si les noms des joueurs sont précisés, ils devront respecter strictement la réglementation en vigueur.

16.3 Pour une rencontre, il est recommandé que les joueurs d'une équipe portent des maillots similaires.

16.4 On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes :

- ✓ les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits ;
- ✓ les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.
- ✓ Des vêtements de forme excentrique ou des vêtements portant des motifs qui, par leurs dimensions, leurs couleurs ou le sujet représenté, peuvent être une distraction ou une gêne, que ce soit pour l'adversaire, les spectateurs ou autres, peuvent être appréciés comme n'étant pas corrects.
- ✓ Le port du pantalon de survêtement pendant les matches ne pourra être autorisé que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

17. Barème des points par match

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe.

Match gagné + 1 Point

Match perdu + 0 Point

Match forfait + 0 Point

Tous les matchs doivent être joués.

18. Disqualification de joueurs et autres sanctions

Tout joueur disqualifié ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes (de la même journée) sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la commission. Il devra de plus faire parvenir à la commission par lettre recommandée dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

En cas de disqualification totale. Tous les résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres. Elle sera classée dernière de son championnat.

19. Communication des résultats

L'organisateur des rencontres a la charge :

19.1 Connecter, les résultats des rencontres s'importent automatiquement.

19.2 Le capitaine de l'équipe hôte conserve éventuellement les feuilles de réserve.

19.3 Dans le cas où le club organisateur ne se conforme pas aux dispositions des articles 19.1 et 19.2, l'équipe se verra infliger d'une amende de 30 euros sur la journée.

20. Réserves et Réclamations

Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées immédiatement au responsable de journée et/ou au responsable de la division, présentées sur le formulaire prévu à cet effet. Elles doivent être confirmées dans les cinq jours par mail, adressé à la commission interclubs contactcomite56@gmail.com. Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par mail à la commission interclubs au plus tard 5 jours après la dite journée.

La commission interclubs statuera en première instance dans les quinze jours suivant la réception du message de confirmation de la réserve ou de réclamation.

21. Sanctions et recours

La commission homologuera les rencontres au plus tard quinze jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la commission prononçant les sanctions administratives et sportives en application des articles précédents seront notifiées à chaque club sanctionné.

En cas de désaccord avec une décision de la commission, un club pourra saisir les commissions litiges de la ligue et/ou de la FFBaD.

22. Comités Départementaux

Chaque Comité Départemental devra fournir au secrétariat de la ligue au plus tard le 1^{er} juin de chaque saison sportive le classement de la plus haute division de son championnat départemental.

23. Inscription pour la saison 2025-2026

En sus de tous les points cités précédemment, pour s'inscrire pour la saison suivante 2025-2026, le club devra s'acquitter de toutes les amendes qu'il aurait reçues au cours de la saison 2024-2025

24. Retrait d'une équipe pour la saison suivante

En cas de retrait, d'une équipe du club c'est toujours l'équipe la plus basse de la division concernée qui est supprimée.

25. Adhésion au règlement

Les règlements régionaux puis fédéraux s'appliqueront pour tous les points non développés dans ce règlement.

La modification des articles du présent règlement pourra être effectuée au cours de la saison et à la seule initiative de la commission Interclubs. **Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement et à l'annexe 1 relative aux barrages ICD56.**

Règlement des barrages pour le championnat ICD56 saison 2026 2027

Le premier tour des barrages entre le 29 mars et le 24 avril 2027

Le deuxième tour des barrages entre le 26 avril et le 22 mai 2027

Le principe des barrages dès parution des tableaux des équipes réparties en barrage montée, classement ou descente, les capitaines d'équipes qui reçoivent contactent leur adversaire en proposant 2 dates possibles, si refus des 2 rencontres par l'adversaire cela peut être considéré comme forfait par l'équipe ayant refusé et informent le responsable de leur division de la date prévisionnelle de rencontre qui doit se situer entre les dates fixées ci-dessus. En cas de forfait d'une équipe celle-ci est reléguée en fin de classement de sa poule des barrages. Chaque rencontre se déroule suivant le règlement ICD56, 8 matchs pour la D1, D2, D3, D4 et D5, Dvétérans et 6 matchs 4 SH et 2 DH pour la division Hommes et 4 matchs 2 SD et 2 DD pour la division féminine En cas d'égalité de nombre de match gagné Il sera procédé à un match décisif supplémentaire.

Procédure match décisif. Division mixte

*Le responsable de la journée procède à un tirage au sort pour déterminer quel capitaine d'équipe va commencer.

*Le capitaine d'équipe qui a été tiré au sort supprime l'une des 5 disciplines (au choix SH, SD, DH, DD, DMx) puis le second capitaine supprime l'une des 4 disciplines restantes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une seule discipline qui déterminera le match décisif.

*Les capitaines choisissent le ou le(s) joueur(s) pour faire ce dernier match parmi ses joueurs qui ont signé la feuille de présence, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà jouées par ce(s) joueur(s) dans la rencontre.

Le résultat de ce match décisif n'est pas enregistré sur Badnet mais il est communiqué au responsable de la division du comité56. (Voir feuille résultat match décisif en annexe).

Procédure match décisif. Division unisexe

*Le responsable de la journée procède à un tirage au sort pour déterminer quel capitaine d'équipe choisit la discipline.

La commission ICD56 rédige les barrages sur le principe suivant.

1 - Les barrages pour les divisions mixtes,

a) Pour les barrages de montée.

Lorsque la division est constituée de 2 poules de 4 :

Désigner l'équipe qui a le plus de points TDS1.

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Et le premier de l'autre poule est désigné TDS2.

Au premier tour de barrage,

match1

La TDS1 reçoit l'équipe qui aura fini 2^e de la poule de la TDS2

match2

La TDS2 reçoit l'équipe qui aura fini 2^e de la poule de la TDS1

Au second tour

match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de D1 / Le perdant du match3 sera le 2^e de D1

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de D1 / Le perdant du match4 sera le 4^e de D1

Le vainqueur du match 3 devient champion du Morbihan division 1

Lorsque la division est constituée de 4 poules de 4 :

Dans le même principe que précédemment l'équipe qui est le mieux classé puis qui a le plus de points est désigné tds1, le second tds2, le troisième tds3 et le dernier tds4,...

Pour les matchs du premier tour :

Tds1 reçoit tds4

Tds2 reçoit tds3

Deuxième tour :

Vainqmatch1 reçoit vainqmatch2

Et

Perdmatch2 reçoit perdmatch1.

Ce qui donne un classement 1, 2, 3, 4

Lorsque la division n'est pas constituée de 2 poules de 4 ni 4 poules de 4 :

L'équipe qui a le plus de points est désigné tds1, le second tds2, le troisième tds3 et le dernier tds4,...

Par ailleurs pour les poules qui n'ont pas eu le même nombre de matchs joués que les autres poules un coefficient peut être appliqué aux points de cette poule afin que ceux-ci aient un nombre de points équivalent s'ils avaient joué le même nombre de rencontres que les autres poules.

Pour les matchs du premier tour :

Tds1 reçoit tds4

Tds2 reçoit tds3

Deuxième tour :

Vainqmatch1 reçoit vainqmatch2

Et

Perdmatch2 reçoit perdmatch1.

Ce qui donne un classement 1, 2, 3, 4

Application du même principe pour toutes les divisions barrage de classement et barrage de maintien.

6 - Pour la division Homme,

Les barrages permettront de désigner le champion départemental des divisions hommes et d'avoir un classement des équipes pour préparer la saison suivante.

5 - Pour les divisions Féminine 1 et 2, les barrages permettront de désigner le champion départemental des divisions féminines, l'accession ou relégation de division et d'avoir un classement des équipes pour préparer la saison suivante.

6 - Pour la division Vétérans, le champion départemental de la 1^{re} division Vétérans sera qualifié pour le championnat régional.

Les deux dernières équipes de la 1^{re} division sont reléguées en seconde division et les deux premières de la seconde division sont promues en 1^{re} division la saison suivante. Les équipes

sont classées dans l'ordre des divisions.

Classement de toutes les équipes du département à partir des premiers de D1 jusqu'à la D5 idem pour la Dh et Df.

1	1 ^{er} de D1	29	13 ^e de D2	59	5 ^e de D5
2	2 ^e de D1	30	14 ^e de D2	60	6 ^e de D5
3	3 ^e de D1	31	7 ^e de D3	61	13 ^e de D4
4	4 ^e de D1	32	8 ^e de D3	62	14 ^e de D4
5	7 ^e de DPR	33	9 ^e de D3	63	7 ^e de D5
6	8 ^e de DPR	34	10 ^e de D3	64	8 ^e de D5
7	1 ^{er} de D2	35	15 ^e de D2	65	9 ^e de D5
8	2 ^e de D2	36	16 ^e de D2	66	15 ^e de D4
9	5 ^e de D1	37	11 ^e de D3	67	16 ^e de D4
10	6 ^e de D1	38	12 ^e de D3		
11	3 ^e de D2	39	1 ^{er} de D4		
12	4 ^e de D2	40	2 ^e de D4		
13	7 ^e de D1	41	3 ^e de D4		
14	8 ^e de D1	42	4 ^e de D4		
15	5 ^e de D2	43	5 ^e de D4		
16	6 ^e de D2	44	6 ^e de D4		
17	7 ^e de D2	45	13 ^e de D3		
18	8 ^e de D2	46	14 ^e de D3		
19	9 ^e de D2	47	7 ^e de D4		
20	10 ^e de D2	48	8 ^e de D4		
21	11 ^e de D2	49	9 ^e de D4		
22	12 ^e de D2	50	10 ^e de D4		
23	1 ^{er} de D3	51	15 ^e de D3		
24	2 ^e de D3	52	16 ^e de D3		
25	3 ^e de D3	53	11 ^e de D4		
26	4 ^e de D3	54	12 ^e de D4		
27	5 ^e de D3	55	1 ^{er} de D5		
28	6 ^e de D3	56	2 ^e de D5		
		57	3 ^e de D5		
		58	4 ^e de D5		

Règlement du championnat par équipes Saison 2026/2027 – Comité 56

1	1 ^{er} de DhE	34	4 ^e de Dh3	Ce classement permettra de constituer les poules pour la saison suivante. <u>Exemple tableau des barrages pour la D4</u>
2	2 ^e de DhE	35	7 ^e de Dh2	
3	3 ^e de DhE	36	8 ^e de Dh2	
4	4 ^e de DhE	37	9 ^e de Dh2	
5	1 ^{er} de Dh1	38	10 ^e de Dh2	
6	2 ^e de Dh1	39	11 ^e de Dh2	
7	5 ^e de DhE	40	12 ^e de Dh2	
8	6 ^e de DhE	41	5 ^e de Dh3	
9	3 ^e de Dh1	42	6 ^e de Dh3	
10	4 ^e de Dh1	43	13 ^e de Dh2	
11	7 ^e de DhE	44	14 ^e de Dh2	
12	8 ^e de DhE	45	15 ^e de Dh2	
13	1 ^{er} de Dh2	46	16 ^e de Dh2	
14	2 ^e de Dh2	47	1 ^{er} de Dh4	
15	3 ^e de Dh2	48	2 ^e de Dh4	
16	4 ^e de Dh2	49	Barrages de D3 / 1 ^{er} tour	Les documents et résultats seront sur badnetICD56. Les capitaines devront communiquer les résultats aux responsables de leur division ou les enregistrer sur badnet à l'aide de leur compte capitaine. <u>RAPPEL</u>
17	5 ^e de Dh1	50	3 ^e de Dh4	
18	6 ^e de Dh1	51	7 ^e de Dh3	
19	7 ^e de Dh1	52	8 ^e de Dh3	
20	8 ^e de Dh1	53	Barrages de D4 / 1 ^{er} tour	
21	9 ^e de Dh1	54	10 ^e de Dh3	
22	10 ^e de Dh1	55	11 ^e de Dh3	
23	11 ^e de Dh1	56	12 ^e de Dh3	
24	12 ^e de Dh1	57	5 ^e de Dh4	
25	5 ^e de Dh2	58	Barrages de D5 / 1 ^{er} tour	
26	6 ^e de Dh2	59	13 ^e de Dh3	
27	13 ^e de Dh1	60	14 ^e de Dh3	
28	14 ^e de Dh1	61	15 ^e de Dh3	
29	15 ^e de Dh1	62	16 ^e de Dh3	
30	16 ^e de Dh1	63	7 ^e de Dh4	
31	1 ^{er} de Dh3	64	8 ^e de Dh4	
32	2 ^e de Dh3	65	9 ^e de Dh4	
33	3 ^e de Dh3	66	10 ^e de Dh4	
		67	11 ^e de Dh4	
		68	12 ^e de Dh4	
		69	13 ^e de Dh4	
		70	14 ^e de Dh4	
		71		

Procédure match décisif.

*Le responsable de la journée procède à un tirage au sort pour déterminer quel capitaine d'équipe va commencer.

*Le capitaine d'équipe mixte qui a été tiré au sort supprime l'une des 5 disciplines (au choix SH,SD, DH, DD, DMx) puis le second capitaine supprime l'une des 4 disciplines restantes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une seule discipline qui déterminera le match décisif.

Règlement du championnat par équipes Saison 2026/2027 – Comité 56

* Le responsable de la journée procède à un tirage au sort pour déterminer quel capitaine d'équipe unisexe choisit la discipline

*Les capitaines choisissent le ou le(s) joueur(s) pour faire ce dernier match parmi ses joueurs qui ont signé la feuille de présence, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà jouées par ce(s) joueur(s) dans la rencontre.

Le résultat de ce match décisif n'est pas enregistrer sur Badnet mais il est communiqué au responsable de la division du comité56. (Voir feuille résultat match décisif en annexe)

annexe 1 règlement barrages ICD56 2025 2026

Match Décisif division mixte

Division :

Rencontre :

...../.....

Equipe choisissant la première (tirage au sort) :

.....

	Elimination 1	Elimination 2	Elimination 3	Elimination 4
Simple Homme				
Simple Dame				
Double Homme				
Double Dame				
Double Mixte				

Discipline retenue :

	Set 1	Set 2	Set 3

Règlement du championnat par équipes Saison 2026/2027 – Comité 56

Equipe : Représenté par :			
Equipe : Représenté par :			

Rencontre remportée par :

Signatures :

Equipe : Equipe :

Responsable journée :

Capitaine : Capitaine :

Match Décisif Division unisexe

Division :

Rencontre :

...../.....

Equipe choisissant la DISCIPLINE (tirage au sort) :

.....

Discipline retenue :

	Set 1	Set 2	Set 3
Equipe :			
Représenté par :			
Equipe :			
Représenté par :			

Rencontre remportée par :

Signatures :

Equipe :

Equipe :

Responsable journée :

Capitaine :

Capitaine :

FORMULAIRE demande de réserve

Rencontre

Lieu ----- **Date** -----

Club recevant ----- **Club visiteur** -----

Je soussigné -----

Émet un droit de réserve pour les raisons suivantes :
